



## AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX - AIPR

Pour la sécurité de tous et de l'environnement, la détention d'une AIPR est une obligation pour intervenir à proximité des réseaux aériens, enterrés et subaquatiques.

### PUBLIC

Paysagistes, salariés des entreprises du paysage ou de collectivités ou autres professionnels, maîtres d'ouvrage ou exécutants de travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés.

### COMPÉTENCES VISÉES / OBJECTIFS DE FORMATION

Avoir des connaissances à jour sur la réforme anti-endommagement, la réglementation DT-DICT liée et les techniques pour sa mise en pratique. Identifier les différents réseaux pour appliquer la réglementation et adapter les techniques utilisées sur les chantiers  
Préparer l'examen QCM de l'AIPR selon la catégorie souhaitée :

- catégorie opérateur : Conducteurs d'engins de travaux intervenant à proximité des réseaux
- catégorie encadrant : Chefs de chantiers ou conducteurs de travaux en charge de la préparation technique et administrative des travaux à proximité des réseaux
- catégorie concepteur de la maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'œuvre des travaux en charge de la préparation et du suivi du projet des travaux

### CONTENU DE LA FORMATION

Contexte réglementaire. Connaissance des spécificités des réseaux (électricité, gaz, transport produits chimiques, chaleur, eau potable, assainissement, télécommunication, ...) pour travailler à proximité.  
Risques liés aux travaux à proximité des réseaux souterrains, aériens et subaquatiques. Guides techniques en vigueur  
Connaissance du guichet unique et des démarches liées: DT, DICT.  
Elaboration de la DCE.  
Gestion et préparation du chantier.  
Pendant les travaux, sur le chantier, respect des règles de sécurité, mise en œuvre du chantier et consignes de travail  
Après les travaux.

### PRÉ-REQUIS

Il est recommandé d'avoir une expérience professionnelle en paysage ou en génie civil permettant la compréhension du vocabulaire et des techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains.  
Il est nécessaire de comprendre et lire le français, d'être familiarisé avec un environnement informatique basique pour la réalisation du test.

### MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation théorique en salle. Exposés, échanges et utilisation de QCM d'entraînement.  
Livret support de travail remis à chaque stagiaire.

Nombre minimum de stagiaires : 5

Nombre maximum de stagiaires : 15

### ÉVALUATION DU PARCOURS

En fin de formation, évaluation certificative par test QCM sur la plateforme nationale numérique d'examen du Ministère référent.  
Le test QCM peut aussi être proposé 'sec'.  
Sous réserve de réussite du QCM, une attestation de compétences sera délivrée en fin de formation.  
L'attestation pour la catégorie Concepteur vaut attestation comme Encadrant et Opérateur.  
Validité de l'attestation de compétences : 5 ans

L'attestation permettra à l'employeur de délivrer à son salarié une attestation d'autorisation d'intervention à proximité des réseaux.

### QUALITÉ DU FORMATEUR

Formateur un salarié permanent du CFPPA, habilité pour l'AIPR.

### DURÉE DE LA FORMATION ET ORGANISATION

La durée de la formation est de 7 heures sur 1 journée.  
Dates : contacter le CFPPA.  
Lieu de formation : CFPPA à Romans sur Isère avec possibilité de restauration sur place hors périodes de vacances scolaires.  
Organisation possible dans vos locaux.

### COÛT, FINANCEMENT ET INSCRIPTION

Coût de la formation : 175 €  
Formation éligible au Compte Personnel de Formation (code RS1282)

Financements OCAPIAT, VIVEA, autres financements : nous contacter.

Fiche d'inscription à retourner au CFPPA à retourner au plus tard 15 jours avant la formation:  
- par mail : [cfppa.romans@educagri.fr](mailto:cfppa.romans@educagri.fr)  
- par courrier ou sur place

Si vous êtes en situation de handicap, veuillez prendre contact avec notre centre de formation (labellisé H+) afin de vous accueillir dans les meilleures conditions.